

*Élections partielles**[Français]*

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, étant donné que le premier point à l'ordre du jour constitue un ordre de la Chambre selon lequel il n'y a pas de débat ni amendement, si les partis sont d'accord nous pourrions tout de suite, en une minute ou deux, disposer du premier point avant de procéder à l'heure des députés, ce qui nous permettrait ce soir d'entreprendre immédiatement l'étude au stade de la deuxième lecture de la loi sur les banques.

Mme le Président: La Chambre a entendu la suggestion de l'honorable président du Conseil privé. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE «A»

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (A) 1980-1981, déposé sur le bureau de la Chambre le mardi 22 avril 1980, soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Qu'une somme n'excédant pas \$20,003,428,213.05, soit l'ensemble

a) des neuf douzièmes du total des montants des postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1981, déposé à la Chambre des communes le 22 avril 1980, à l'exception du poste 1, du Développement social dudit budget, \$18,701,054,379.72;

b) des trois douzièmes supplémentaires du montant total du poste L35 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des postes L35, L40 et L45 des Affaires extérieures, du poste 30 de l'Expansion économique régionale, du poste 35 des Transports et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe A) dudit budget, \$77,607,000.00;

c) des deux douzièmes supplémentaires du montant total du poste 10 de l'Agriculture, du poste 30 de l'Emploi et de l'Immigration, des postes 1 et 15 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 15 des Affaires extérieures, du poste 5 des Finances, des postes 15, 30, L35 et L40 des Affaires indiennes et du Nord canadien, des postes 10, L30 et L40 de l'Industrie et du Commerce, du poste 5 de la Justice, du poste 5 du Travail, du poste 35 des Travaux publics, des postes 20, 55, 80 et 105 du Secrétariat d'État, du poste L95 des Transports et du poste 5 du Conseil du Trésor (Annexe B) dudit budget, \$675,361,325.00;

d) du douzième supplémentaire du montant total du poste 10 des Communications, des postes 15 et 20 de l'Emploi et de l'Immigration, du poste L80 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 30 de l'Environnement, du poste 25 des Affaires extérieures, des postes 20, 45 et L50 des Affaires indiennes et du Nord canadien, des postes 1 et 5 de la Défense nationale, du poste 10 de la Santé nationale et du Bien-être social, des postes 1 et 20 du Conseil privé, du poste 30 des Travaux publics, des postes 15, 30, 50, 65 et 85 du Secrétariat d'État, du poste 1 des Approvisionnements et Services et du poste 25 des Affaires des anciens combattants (Annexe C) dudit budget, \$549,405,508.33;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-29, intitulé Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1981, soit lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Johnston propose: Que le bill C-29 soit lu pour la 2^e fois et déferé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et déferé au comité plénier.)

[Traduction]

Mme le Président: Comme il est 5 heures, la Chambre va passer maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, à savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motions.

M. Collenette: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je demande que tous les bills précédant le Bill C-209 soient reportés.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.